



Venez célébrer la **Fête Nationale du Québec** avec nous,  
le samedi 23 juin au terrain des loisirs de Saint-Barnabé.

**Soyez des nôtres!**

## HISTOIRE DE HÉROS

### CONSEIL Municipal

En tout temps vous êtes invités  
à assister aux séances du  
conseil municipal.

Ces rencontres mensuelles se  
déroulent au 70, rue Duguay à  
Saint-Barnabé.

#### Prochaines rencontres :

MARDI 3 juillet à 19 h 30

et

LUNDI 13 août à 19 h 30.

### BIBLIOTHÈQUE

#### Club de lecture

**Saviez-vous que le Club de  
lecture d'été TD est toujours  
actif année après année dans  
la municipalité de St-Barnabé ?**

Ce Club s'adresse à tous les  
enfants qui sont intéressés par  
la lecture. Le Club de lecture  
d'été TD de St-Barnabé, permet

de découvrir des nouveautés,  
d'en apprendre plus sur un  
auteur jeunesse et de découvrir  
de nouvelles collections.

L'information pour l'inscription  
se trouve à la page 2. Bon été !



**PRUDENCE SUR NOS ROUTES...**

*Cet été on partage !*

HORAIRE RÉGULIER

**MARDI 19 h à 20 h**

**MERCREDI 13 h à 16 h**

**MERCREDI 19 h à 20 h**

HORAIRE ESTIVAL

*(pour juillet et août seulement)*

**MERCREDI 18 h 30 à 20 h**

**Fermée semaine du 24 juin**

**Fermée semaine du 1<sup>er</sup> juillet**

**Ainsi qu'aux 2 semaines de la construction**

*Retour à l'horaire régulier  
dès le mardi 4 septembre.*

Tél.: 819 264-2085 poste 4



**RETOUR :** Vous pouvez retourner vos livres en les déposant à la réception de la municipalité aux heures d'ouverture de celle-ci !



**Club  
de lecture  
d'été  
TD  
ÉTÉ 2018**



**L'été = Club de lecture d'été TD**

Ce CLUB s'adresse aux enfants désirant participer à différents concours, accéder à des nouveautés, faire des ateliers et plus.

Il est encore temps de s'inscrire, vous avez jusqu'au 5 juillet pour le faire et c'est **GRATUIT**.

*Inscrivez vos enfants directement à la bibliothèque.*

**Participez nombreux à ce super  
CLUB de LECTURE !**

**C'est amusant !**



*Félicitations à tous les jeunes qui ont participé au mois de la persévérance scolaire. BRAVO !*

**FADOQ St-Barnabé**



Merci à tous nos membres d'avoir participé aux activités.

Passez un bel été et au plaisir de vous revoir à l'automne !

## Programmation FÊTE NATIONALE - 23 juin

Nous avons le plaisir de vous inviter à fêter la Fête Nationale du Québec, à Saint-Barnabé. C'est samedi le **23 juin au terrain des loisirs** que la Saint-Jean-Baptiste aura lieu de **14h à 23h**. Voici la programmation des activités :

**Sculpture de ballon**

pop corn

**Soirée animée**

barba papa

**Maquillage et Mascottes**

M. Freeze

« **BUBBLE** »  
**SOCCER**

**TOUT EST GRATUIT**

### 14h : Animations pour enfants

Jeux gonflables

Maquillage

Présence de 2 mascottes

Sculpture de ballon

« *Bubble* » soccer

### 17h : Souper spaghetti

### 19h : Animation musicale avec le chansonnier José Mathieu

### 20h30 : Feu de joie



HISTOIRE DE HÉROS



## BÉNÉVOLES

### Bénévoles recherchés pour cette super fête!

Tu es dynamique, débrouillard, généreux et souriant?

**Le service des loisirs a besoin de toi...**

Donne ton nom au bureau municipal à titre de bénévole!

Sur place, toute la journée : liqueurs, bières, jus et grignotines à prix modique

## LOISIRS - Camp de jour

# CAMP De JOUR à St-Barnabé



Les moniteurs du camp de jour accueilleront vos enfants cet été du 25 juin au 17 août, avec possibilité d'extension pour la semaine du 20 août.

Plusieurs activités sur place et des sorties organisées... Ça va être un SUPER été à St-Barnabé!

## RAPPORT DU MAIRE

Madame, Monsieur,

Conformément aux modifications apportées à l'article 176.2.2 du Code municipal en vertu de la Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs, sanctionnée le 16 juin 2017, je viens aujourd'hui faire rapport aux citoyens de la municipalité des faits saillants du rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017.

Le rapport financier a été déposé lors de la séance d'ajournement de la séance du 3 avril 2018, tenue le 23 avril 2018. Ce document était accompagné du rapport du vérificateur de la firme Dessureault et associés inc., comptables professionnels agréés.

### Voici des extraits du rapport du vérificateur et un résumé des résultats financiers.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité au 31 décembre 2017,

ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leurs actifs financiers nets (de leur dette nette) et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. »

La réserve dont il est question concerne la perception des droits des exploitants de carrières et sablières en vertu du règlement de la Municipalité concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques. Elle réside dans le fait que la Municipalité comptabilise les revenus à partir des déclarations fournies par l'exploitant et que le vérificateur n'a «*pu auditer de façon satisfaisante l'exhaustivité des quantités déclarées des substances assujetties aux droits de perception. Par conséquent, notre audit de ces revenus s'est limité aux montants déclarés à la municipalité pour l'exercice et n'avons pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés au revenus de droits, à l'excédent (déficit) de l'exercice, à l'excédent (déficit) accumulé et aux flux de trésorerie.* »

Voici donc les résultats :

## ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

REVENUS	
Taxes	1 120 492 \$
Compensation tenant lieu de taxes	3 791 \$
Transferts	231 850 \$
Services rendus	88 289 \$
Imposition de droits	71 054 \$
Amendes et pénalités	12 877 \$
Intérêts	10 036 \$
Autres revenus	9 830 \$
<b>Total des revenus de fonctionnement</b>	<b>1 548 219 \$</b>

INVESTISSEMENTS	
Revenus de transferts	1 036 878 \$
Autres	25 000 \$
<b>Total des revenus d'investissements</b>	<b>1 061 878 \$</b>
<b>Total des revenus</b>	<b>2 610 097 \$</b>

>>> suite et fin à la page suivante.

## ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Administration générale	406 628 \$
Sécurité publique	156 334 \$
Transport	469 230 \$
Hygiène du milieu	512 869 \$
Santé et bien-être	5 600 \$
Aménagement, urbanisme et développement	37 407 \$
Loisirs et culture	120 092 \$
Frais de financement	129 047 \$
<b>Total des charges</b>	<b>1 837 207 \$</b>
<b>Excédent (déficit) de l'exercice</b>	<b>772 890 \$</b>
<b>Revenus d'investissements</b>	<b>(1 061 878 \$)</b>
<b>Excédent de fonctionnement avant conciliation</b>	<b>(288 988 \$)</b>

CONCILIATION À DES FINS FISCALES	
Excédent de fonctionnement avant conciliation	(288 988 \$)
Amortissement de l'exercice	485 143 \$
Produit de cession	13 329 \$
Gain sur cession	1 916 \$
Remboursement de la dette à long terme	(198 895 \$)
Activités d'investissements	(35 275 \$)
Excédent de fonctionnement non affecté	85 000 \$
Excédent de fonctionnement affecté	4 413 \$
Réserves financières et fonds réservés	(12 704 \$)
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales</b>	<b>53 939 \$</b>

En ce qui concerne le taux global de taxation, le rapport indique que celui-ci est établi conformément aux règlements adoptés en vertu de l'article 262 de la Loi sur la fiscalité municipale.

« Nous avons effectué l'audit du taux global de taxation réel de l'exercice terminé le 31 décembre 2017 de la Municipalité de Saint-Barnabé. Ce taux a été établi par la direction de la Municipalité sur la base des dispositions de la section III du chapitre XVIII.i de la Loi sur la fiscalité municipale. »

ÉTAT DU SURPLUS ET DES RÉSERVES AU 31 DÉCEMBRE 2017	
Surplus non affecté	375 155 \$
Revenus reportés carrières sablières	279 106 \$
Solde disponible du fonds de roulement	164 200 \$
Surplus affecté à l'exercice financier 2018	50 000 \$
Solde disponible des règlements d'emprunts fermés	34 904 \$

Conformément à la loi, le présent document sera distribué à chaque adresse civique de la municipalité et publié sur le site Internet de la municipalité.

Michel Lemay,  
Maire

## AVIS PUBLIC

La Sûreté du Québec désire sensibiliser les citoyens aux vols de véhicules tels que des automobiles, camionnettes et fourgonnettes. Les policiers demandent aux citoyens de faire preuve de prudence et de vigilance afin de prévenir le vol de leur véhicule.

Voici quelques conseils de prévention :

- Verrouillez toujours vos portières, que votre véhicule soit stationné en milieu urbain ou en milieu rural, et ce, peu importe l'heure de la journée.
- Conservez la clé avec vous. Ne laissez jamais votre clé dans le contact ou à l'intérieur de l'habitacle.
- Ne dissimulez jamais le double de la clé dans le véhicule ou à l'extérieur de celui-ci (ex.: carrosserie).
- Lors de ventes sur un site internet de petites annonces, veuillez ne pas divulguer votre adresse de domicile. Convenez d'un endroit sécuritaire, qui peut être un endroit autre que le lieu de votre domicile, pour l'essai du véhicule que vous avez à vendre. De cette façon, il sera impossible pour une personne malveillante de localiser votre véhicule sur internet.
- Sans vous exposer et compromettre votre sécurité personnelle, portez une attention particulière

aux véhicules et aux personnes qui ne sont pas habituelles dans votre environnement ou celui de vos voisins.

- Pour toute personne suspecte, notez une brève description de celle-ci; le sexe, l'âge approximatif, la couleur de l'habillement et les signes particuliers, tels que les tatouages, cicatrices, vêtements ou bijoux. Pour les véhicules suspects, relevez en premier lieu le numéro d'immatriculation, ainsi que la couleur et la marque.
- Vous pouvez contacter les policiers en composant le 310 4141 ou \*4141. Pour toute urgence immédiate, veuillez contacter le 911.
- Également, le code de la sécurité routière prévoit que nul ne peut laisser sans surveillance un véhicule routier dont il a la garde sans avoir préalablement enlevé la clé du contact et verrouillé les portières. Cette infraction peut entraîner une amende de 30 \$ plus les frais.

Plusieurs cas de vols de camionnettes de type pick-up sont survenus récemment, notamment sur les territoires de la Mauricie et de Lanaudière. Soyez vigilants!

Texte abrégé.

Pour le texte intégral, visitez le service des communications de la Sûreté du Québec au [www.sq.gouv.qc.ca](http://www.sq.gouv.qc.ca)

## AVIS DE COLPORTAGE

La Municipalité tient à vous rappeler qu'elle **n'a embauché aucune personne ni entreprise afin de faire du porte-à-porte**, de la vente, ou de la sollicitation auprès de ses résidents. Par contre, un permis de colportage peut-être émis à une entreprise qui en fait la demande.

Si un vendeur itinérant se présente chez vous, rappelez-vous les conseils suivants :

- **Demandez au vendeur de vous montrer une pièce d'identité** ainsi que son permis de colportage émis par votre municipalité. En effet, elle délivre un permis de colportage et celui-ci est valide seulement dans votre municipalité.
- **Si vous vous sentez menacé ou intimidé, demandez à la personne de partir.** Ne laissez pas la personne entrer dans votre maison.

Si vous avez un doute, **communiquez avec la municipalité.**

## ACTIVITÉS

Inspirées des histoires et des légendes de St-Barnabé et Charette, les élèves de notre école feront la présentation de leurs chansons en vidéoclips le **samedi 21 juin** à l'église de Charette dès **19h**. Découvrez en musique les différentes péripéties passées telles : les incendies du village, le déraillement de train de Charette, etc. **L'entrée est GRATUITE.** Participez nombreux !

## ACTIVITÉS

Il y aura un RALLYE AUTOMOBILE d'organisé ce **samedi 16 juin**, dans le cadre du 100<sup>e</sup> anniversaire de Charette. La pré-vente étant terminée, vous pouvez vous

inscrire le matin de l'activité, 15\$/adulte et 8\$/enfant. Départ à 9h30 au centre communautaire de Charette. Arrivez tôt, les places sont limitées.

### ENTRETIEN DE VOS TERRAINS

Nous vous demandons de porter une attention toute particulière à vos propriétés. Nous avons de nombreuses belles journées d'été devant nous, ce qui laisse à tous amplement la possibilité de procéder au ménage et aux travaux nécessaires.

**Tous les éléments suivants devront être corrigés :** les galeries et patios qui sont pas terminés, les revêtements non conformes et délabrés, les terrains parsemés de débris en tous genres, les pelouses devront être entretenues régulièrement, etc.

Gardez seulement en mémoire que la Municipalité sera toujours vigilante quant à ces éléments et que, si nécessaire, des amendes sont prévues au règlement de zonage pour les contrevenants.

Pour toute question, n'hésitez pas à me contacter, c'est avec plaisir que je vous répondrai.

Je vous souhaite un très bel été à tous. Cordialement,

Mario Dion,

Chargé de projet en urbanisme –  
poste 3445

urbanismest-barnabe@sogetel.net

### UN RAPPEL CONCERNANT LES FEUX EXTÉRIEURS

Nous tenons à vous rappeler qu'un permis est requis pour tous feux extérieurs, c'est-à-dire tous ceux qui ne sont pas dans un foyer prévu à cet effet. Ce permis est délivré sans frais par le Directeur du Service incendie de la municipalité. Certains critères doivent être considérés pour l'émission de ce permis, notamment la capacité de contrôler le feu s'il y avait un problème, les caractéristiques du lieu où sera fait le feu, les combustibles utilisés, les conditions climatiques prévues, etc. Nous vous invitons simplement à communiquer avec nous avant de procéder à ce type de feu et il nous fera plaisir de vous mettre en contact avec le responsable.

Aussi, pour ce qui est des foyers extérieurs, mentionnons qu'ils ne peuvent être situés à moins de 3 mètres (10 pieds) de toute construction et qu'ils doivent être constamment surveillés.

En terminant, la Loi sur la qualité de l'environnement prévoit, dans son Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère (Q-2, r.4.1), qu'il est permis de brûler uniquement du bois, des branches et des feuilles (ainsi que quelques rares autres exceptions) à l'extérieur. Tout autre produit (pneus, plastique, matériaux peints, etc.) doit être brûlé dans un incinérateur qui doit respecter de nombreuses normes.

Merci à tous pour votre habituelle collaboration et merci aussi de prendre à cœur notre sécurité collective.



### PRUDENCE AVEC VOTRE BARBECUE



Assurez-vous de nettoyer régulièrement les grilles et les brûleurs ainsi que de vérifier les conduits d'alimentation.

De plus, soyez toujours vigilant et ne laissez jamais sans surveillance les aliments que vous cuisez. Et n'oubliez pas que les bonbonnes doivent toujours être remises sécuritairement.

Le ministère de la Sécurité publique (MSP) vous propose une capsule de prévention ayant pour sujet l'utilisation du barbecue.

Cette capsule est disponible sur la page **Facebook** et **Instagram** du ministère ainsi que sur le site web du MSP où il est possible de consulter l'ensemble des messages de prévention. Bonne grillade!

## AVIS public

### IDENTIFICATION DES CHIENS

Il y a entente avec l'entreprise « *Escouade Canine Mauricienne* » pour identifier les chiens de notre municipalité. Un représentant passera voir rencontrer pour procéder à l'enregistrement de votre chien ou vos chiens au cours des prochaines semaines.



## HERBE À POUX - Arracher, pour éviter d'en arracher !

L'herbe à poux est une plante annuelle envahissante très répandue au Québec, particulièrement dans la vallée du Saint-Laurent.

C'est une espèce qui germe tôt au printemps et qui atteint le stade de floraison et commence à libérer son pollen vers la mi-juillet. La libération du pollen se poursuit jusqu'au premier gel automnal. Un seul plant d'herbe à poux peut produire plusieurs millions de grains de pollen très légers qui seront facilement transportés par le vent à 1 km du plant et qui risqueront d'être inhalés par l'humain. De plus, un plant peut produire jusqu'à 3000 graines qui ont la capacité de survivre dans le sol plus de 40 ans.

L'herbe à poux est une plante colonisatrice dont les niches de

prédilection sont les sols pauvres, arides et perturbés (remblais, réseaux de transport, décharges, etc.), où les conditions de croissance sont difficiles pour les autres plantes. C'est une plante de plein soleil. Elle est généralement absente des couverts végétaux bien établis et des milieux forestiers.



### QUOI FAIRE ?

*Il faut d'abord bien identifier la plante. Il s'agit ensuite, tout simplement d'arracher cette mauvaise herbe. L'arrachage est facile et sans danger.*

(Source : Ministère de la Santé publique du Québec)

## SPORTS

### SAISON DE PÉTANQUE



Avec le retour de la belle saison revient aussi la saison de pétanque. C'est un rendez-vous mical sur les terrains des loisirs à chaque **mardi et jeudi à 19 h**. Pas de compétition sérieuse, mais seulement du plaisir et ce, tout au long de l'été. Il suffit de se présenter sur place. Nous formons les équipes à chaque début de soirée avec les joueurs présents. **Bienvenue aux nouveaux joueurs !**



## LA COLLECTE des encombrants - jeudi 14 juin 2018

La prochaine collecte des encombrants aura lieu le **14 juin prochain**, au même moment que la collecte habituelle des matières résiduelles.

Les encombrants comprennent tous les articles qui meublent une résidence, mais qui ne peuvent être déposés dans l'un des bacs.

## COLLECTES Régulières

Collecte estivale des déchets et de la récupération :

### JUIN 2018

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3		5	6		8	9
10	11	12	13		15	16
17		19	20		22	23
24	25	26	27		29	30

### JUILLET 2018

D	L	M	M	J	V	S
1		3	4		6	7
8	9	10	11		13	14
15		17	18		20	21
22	23	24	25		27	28
29		31				

### AOÛT 2018

D	L	M	M	J	V	S
			1		3	4
5	6	7	8		10	11
12		14	15		17	18
19	20	21	22		24	25
26		28	29		31	

= Collecte du recyclage

= Collecte des déchets